

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
GIER – DORLAY**

Siège en Mairie de Lorette - 42 420
Tel : 04.77.73.30.44. – Fax : 04.77.73.40.33
E-mail : mairie.lorette@wanadoo.fr

Communes adhérentes :
LA GRAND'CROIX – LORETTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL GIER – DORLAY

DU MERCREDI 03 AVRIL 2024 EN MAIRIE DE LORETTE

Etaient présents :

- ✓ M. TARDY Gérard, Président, M. D'ANNA Vincent et Mme FAUCOIT Marie Claire, délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ M. FRANCOIS Luc, M. VOINOT Gérard, M. JOUBERT Patrick, délégués titulaires de La GRAND' CROIX ;
- ✓ Mme BREGAIN Patricia, Mme VERGNAUD Evelyne, déléguées suppléantes de LORETTE ;
- ✓ Mme DEROUAZ Saliha, déléguée suppléante de LA GRAND'CROIX.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal de la réunion du
21/02/2024

SIGD-2024-02-01 : Présentation et Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2023	2
SIGD-2024-02-02 : Présentation et Approbation du Compte administratif de l'exercice 2023	2
SIGD-2024-02-03 : Affectation du résultat de l'exercice 2023	4
SIGD-2024-02-04 : Approbation du Budget primitif de l'exercice 2024	4
Questions diverses	5

Mme FAUCOUIT est désignée secrétaire de séance et le procès-verbal du comité syndical du 21/02/2024 est adopté à l'unanimité.

SIGD-2024-02-01 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Monsieur le Président vous propose de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation à l'unanimité.

SIGD-2024-02-02 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Il sera proposé au Comité Syndical, sous la présidence de M. Luc FRANÇOIS, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le Syndicat GIER-DORLAY et de :

Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif par M. FRANÇOIS, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	60 000,00 €
Opérations de l'exercice	114 260.42 €	155 087.97 €
Totaux	114 260.42€	215 087.97 €
Résultats de clôture	- €	100 827.55 €
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	114 260.42 €	215 087.97 €
RESULTATS DEFINITFS	- €	100 827.55 €
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		12 842.09 €
Opérations de l'exercice	49 582.42 €	26 223.26 €
Totaux	49 582.42€	39 065.35 €
Résultats de clôture	10 517.07 €	
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	49 582.42 €	39 065.35 €
RESULTATS DEFINITFS	10 517.07 €	- €
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	72 842.09 €
Opérations de l'exercice	163 842.84 €	181 311.23 €
Totaux	163 842.84 €	245 153.32 €
Résultats de clôture	- €	90 310.48 €
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	163 842.84 €	245 153.32 €
RESULTATS DEFINITFS	- €	90 310.48 €

- 1) Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,
- 2) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser le cas échéant,
- 3) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Arrivée de Mme VERGNAUD à 19H20.

Le Compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité (rectification faite d'une coquille dans le tableau récapitulatif).

SIGD-2024-02-03 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Président vous rappelle que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget du syndicat présente :

➤ Un excédent de fonctionnement de :	100 827.55 €
➤ Un déficit en investissement de :	10 517.07 €

Monsieur le Président vous propose donc d'affecter :

- ↳ En réserve au compte **1068** la somme de 10 517.07 €
- ↳ En résultat reporté au compte **R002** la somme de 90 310.48 €

Cette affectation des résultats 2023 sera reprise au BP 2024 : elle est approuvée à l'unanimité.

SIGD-2024-02-04 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 21 février 2024, Monsieur le Président vous présente le budget primitif de l'exercice 2024 du syndicat intercommunal GIER - DORLAY qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de : 247 319.48 €
- en section d'investissement à la somme de : 123 661.07 €

La participation des Communes s'établit comme suit :

- La Grand' Croix : 76 654,50 €
- Lorette : 76 654,50 €

Monsieur le Président vous propose :

- 1) De le voter au niveau du chapitre, sans opération ;
- 2) De l'arrêter aux montants précités ;
- 3) De le mandater pour en assurer l'exécution ;

Le changement de nomenclature de M14 à M57 est difficile pour comparer le BP 2024 à celui de 2023.

M. TARDY est circonspect sur le rapprochement de la comptabilité privée des entreprises avec la M57 : M. FRANÇOIS pense que cela ne concerne que les amortissements désormais calculés au prorata temporis.

Le Budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande l'avis des élus grand-croisiens sur l'instauration de la prime pouvoir d'achat / le vice-Président explique que la Mairie de la Grands' Croix a préféré augmenter une prime existante, il propose aussi de réfléchir peut-être à un chèque cadeau. M. TARDY souhaite attendre la position officielle de la commune de Lorette pour ses agents.

Il donne lecture d'un devis de plus de 250 euros pour la réparation de la tondeuse Wolf par Picard Frères qui semble à bout de course d'après leur diagnostic (après recherche la tondeuse date de 2008 et a été achetée 910€ car elle n'est pas autoportée contrairement au tracteur ISEKI).

Du fait de l'absence de M. ALLARD, le Président demande à l'assemblée si elle accepte que soit missionné M. PACCOUD pour établir le cahier des charges et l'analyse des offres pour la première phase de travaux actée dans le rapport d'orientations budgétaires 2024. Il informe par ailleurs le Comité syndical que la haie a encore brûlée sur une petite longueur.

Les élus donnent leur accord.

M. Tardy demande également si l'on garde l'idée de clôturer la partie qui pourrait devenir constructible et fait part de son idée de demander le chiffrage d'une berlinoise en lieu et place des murs gabions jugés bien trop chers. M. FRANÇOIS pense qu'effectivement c'est une bonne idée.

Il est vingt heures, la séance est levée.

Fait à Lorette, le 05 Avril 2024

Le Président,

La secrétaire,

Gérard TARDY

Marie Claire FAUCOIT